

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01 + hebdos

---

## Plan de transformation du CSPQ

### « Plus d'efficacité et plus d'économies grâce aux services partagés » - Martin Coiteux

---

**Québec, le 16 avril 2015.** – Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, accompagné du président-directeur général du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), M. Denys Jean, a dévoilé aujourd'hui le plan de transformation du CSPQ. Ce plan, déployé en trois phases, permettra au CSPQ de se recentrer sur sa mission d'origine qui est de générer des économies administratives pour l'État en offrant des services partagés et en jouant un rôle clé en matière d'expertise gouvernementale.

« Le gouvernement s'est engagé sur la voie du redressement des finances publiques et vise un meilleur contrôle des dépenses. Pour ce faire, il doit notamment recentrer le mandat du CSPQ sur sa mission première : générer des économies par une gestion rentable et efficace pour l'État de certains services partagés », a déclaré le ministre Coiteux.

Rappelons la mission d'origine du CSPQ :

- Regrouper des services administratifs à valeur ajoutée démontrée, en assurer la distribution adéquate et ainsi permettre aux ministères et organismes de se concentrer sur leur mission respective notamment dans la livraison de services aux citoyens ;
- Mettre en place un modèle de services partagés qui vise la réduction des coûts et la distribution de services fiables et de qualité grâce aux économies d'échelle, à l'optimisation des processus, au regroupement de l'expertise et à une mise en commun efficiente des ressources ;
- Devenir un centre d'expertise gouvernemental en matière d'administration de services partagés : ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et en moyens de communication.

« Après dix années d'existence du CSPQ, son action s'est toutefois quelque peu éparpillée en s'engageant parfois dans la prestation de certains services partagés n'apportant pas véritablement de valeur ajoutée. De plus, le CSPQ, même dans les services à haute valeur ajoutée, aurait le potentiel d'être encore plus performant », a souligné le ministre.

## **Un plan de transformation rigoureux et responsable**

Le plan de transformation du CSPQ repose sur cinq axes d'intervention :

- 1) Revoir l'offre de services;
- 2) Améliorer la gestion des technologies de l'information et des communications;
- 3) Améliorer les relations avec les ministères et organismes clients;
- 4) Repenser le cadre financier et légal des services partagés;
- 5) Améliorer la performance de l'organisation.

Ainsi, au cours des trois prochaines années, la transformation du CSPQ consistera à entreprendre l'évaluation systématique de la valeur ajoutée des services offerts ainsi que des processus d'affaires et administratifs. À terme, le CSPQ procédera à la mise sur pied d'une offre de services à valeur ajoutée démontrée s'appuyant sur des processus de livraison optimisés et sur un service à la clientèle consolidé. Cette transformation permettra de dégager des bénéfices financiers appréciables et l'assurance de services répondant aux besoins communs de l'administration publique.

« Le CSPQ abandonnera progressivement certains services partagés qui ne sont pas rentables et concentrera son action sur ceux qui le sont. L'adhésion à certains services déjà offerts sera désormais obligatoire, ce qui permettra du même coup de générer un volume d'affaires plus important, dégageant ainsi de plus grandes économies », a mentionné Martin Coiteux.

Le président-directeur général du CSPQ, monsieur Denys Jean, a tenu à souligner qu'à terme, le CSPQ offrira à sa clientèle des services à valeur ajoutée, une expertise interne consolidée, plus particulièrement dans le secteur des technologies de l'information, davantage de flexibilité dans l'offre de services partagés tout en garantissant au gouvernement des économies accrues.

À la fin de la première phase du plan, sur les dix-neuf services ayant déjà fait l'objet d'une évaluation, quatre services seront transférés à d'autres entités gouvernementales, six lignes d'affaires à faible valeur ajoutée seront abandonnées et neuf services pour lesquels il est possible de démontrer une valeur ajoutée importante seront maintenus. Quatre de ces derniers verront leur adhésion devenir obligatoire. À plein rendement, le tout se traduira par des économies récurrentes annuelles pour l'ensemble du gouvernement de l'ordre de 55 M\$. Sur cinq ans, la valeur cumulée des mesures de la phase 1 est estimée à près de 200 M\$.

## **Un coup de barre dans les technologies de l'information**

Par ailleurs, le gouvernement s'est déjà engagé dans le redressement du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). En effet, le CSPQ, en tant que premier donneur d'ouvrage dans ce domaine et principal gestionnaire et développeur des infrastructures gouvernementales en TIC, participe déjà aux travaux concernant la nouvelle vision des TIC pour le gouvernement du Québec. La mise en œuvre de son plan de transformation prend en compte cette question, notamment en s'assurant des meilleures pratiques en gestion contractuelle et en développement de

projets, mais aussi en accroissant et en préservant une expertise interne de haut niveau.

« Le coup de barre se poursuit dans le secteur des technologies de l'information et tout sera mis en place afin d'assurer un standard élevé en matière d'éthique dans la gestion des services partagés. Ainsi, le CSPQ institutionnalisera sa collaboration avec l'UPAC avec la signature d'un protocole conjoint de collaboration » a souligné le ministre Coiteux.

Rappelons que c'est en 2005, avec la création du CSPQ, que le gouvernement a marqué sa volonté de faire des services partagés un moyen important de gestion des services administratifs de l'État. Le CSPQ a été mis sur pied avec pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux ministères et organismes publics les biens et services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de communications.

Le président du Conseil du trésor a ainsi conclu : « J'invite tous les membres de la communauté gouvernementale à se mobiliser afin de participer à cette transformation. L'engagement de tous est nécessaire à la réussite de cette opération ».

- 30 -

**Source :**

Marie-Ève Labranche  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre responsable de  
l'Administration gouvernementale et de la  
Révision permanente des programmes et  
président du Conseil du trésor  
Tél. : 418 643-5926

**Information :**

Alexandra Reny  
Responsable des relations  
avec les médias du CSPQ  
Tél. : 418 646-4791